



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

## Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2013 – 20 du 5 novembre 2013

Objet : Modification de l'acte de création de la régie d'avance :

L'an deux mille treize, le 5 novembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 octobre 2013.

Etaient présents :

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Jean-Noël Chavanne

Membres élus des Collectivités :Conseillers généraux :

Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,  
Jean-Pierre Béquet, Antoine Bonneval

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : François Dupille

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Laure Hermand, titulaire  
Hassen Ben Mahmoud, titulaire

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE - 7 NOV. 2013

ARRIVÉE

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Représentants de l'Etat : DRAC : Véronique Chatenay-Dolto

Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Guy Paris, Jean-Pierre Muller, Evelyne Bossu

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Andrée Cassou

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 17

Absents :Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : Bernard Toublanc

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon.
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

**CONSIDERANT,****D'une part,**

- que, pour des raisons pratiques de fonctionnement interne, il est nécessaire que les deux personnes du service Comptabilité puissent avoir accès à la régie d'avance
- qu'actuellement, seule la comptable, Véronique Ducret, est régisseuse d'avance

**D'autre part,**

- que l'agent comptable ne sera plus habilité à donner de la régie d'avance en espèces que pour un montant maximum de 300€ à chaque fois
- que l'établissement utilise entre 4.000 et 5.000€ de régie d'avance chaque année

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

**VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré :**

- **approuve la nomination de Marie-Christine Dodier, aide-comptable, en tant que régisseur d'avance suppléante**
- **approuve l'ouverture d'un compte de régie d'avance auprès du Trésor public**

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour :

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE - 7 NOV. 2013

ARRIVÉE

Pour extrait conforme au registre des délibérations

  
Le Président de l'E.P.C.C.  
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le